

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024

DEL-2024-93

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/04/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. FRANCOIS, PEUGNIEZ.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 12

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX - CHEMIN DE LA VIE PLAINE - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LE SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNEY (SILA)

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Par délibération en date du 12 octobre 2023, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, le SILA et la commune de FAVERGES-SEYTHENEX pour l'aménagement de voirie du chemin de la Vie Plaine.

La commune de FAVERGES-SEYTHENEX entreprend de réaliser des travaux d'aménagement de voirie et le renforcement des réseaux humides sur le chemin de la Vie Plaine.

Le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) réalise, pour sa part, l'extension du réseau d'assainissement sur ce même secteur.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, le SYANE, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « GENIE CIVIL »**
- **LOT N°2 : « REVETEMENT DE CHAUSSEE »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 10 avril 2024, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

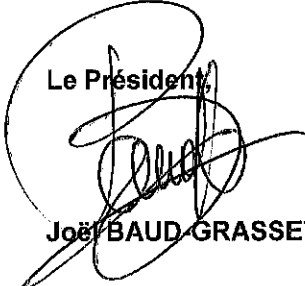
- **Lot n°1** : Groupement d'entreprises ALCIATO BOUVARD/GMTP pour un montant de 438.592,10 € HT. La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 188.815,50 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise COLAS pour un montant de 122.812,96 € HT. La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 43.794,00 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise HTB SERVICES pour un montant de 99.248,22 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises et groupement d'entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 2 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD GRASSET.

Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE